

## **Société historique et archéologique de Château-Thierry**

### **Séance de création du 9 septembre 1864**

Le vendredi 9 septembre 1864, une réunion composée de MM. Buirette, curé de Gland, Chauvac de La Place, ingénieur, chef de section au chemin de fer de l'Est, Gourmain, curé de Chézy-l'Abbaye, membre des Sociétés savantes de Picardie, de Saint-Quentin, Laon et Abbeville, Hachette, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Harant, agent voyer de l'arrondissement de Château-Thierry, Hilaire, curé de Nogentel, Mayeux, propriétaire à Étampes, Perrin, propriétaire à Château-Thierry, Petit, docteur en médecine à Château-Thierry, Pignon, curé de Crémancy, membre de la Société archéologique de Soissons, Renaud, imprimeur à Château-Thierry, Souliac, propriétaire à Château-Thierry, membre correspondant du Comité impérial au ministère pour les Travaux historiques et membre de la commission des antiquités du département de l'Aisne, Usson, archiprêtre de Château-Thierry, membre de la Société archéologique de Soissons, de Vertus, propriétaire à Brécy, membre correspondant de l'Institut historique de France, eut lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville de Château-Thierry, dans le but de fonder une société historique et archéologique pour la ville et l'arrondissement.

Pour entrer de suite en séance et procéder avec ordre, M. Usson, archiprêtre de Château-Thierry, et M. Gourmain, curé de Chézy-l'Abbaye, furent priés d'accepter provisoirement, l'un, l'honneur de la présidence, et l'autre, les fonctions de secrétaire. On procéda à la lecture des statuts et règlements de la société dont les articles, après quelques discussions, furent unanimement adoptés. Les quatre premiers articles sont les plus importants :

Article 1<sup>e</sup> – La société prend le titre de Société historique et archéologique de Château-Thierry. L'étude de l'arrondissement et de tout ce qui s'y rattache, forme l'objet de ses travaux. Toutes matières politiques ou discussions religieuses lui seront étrangères.

Article 2 – Le personnel de la société se compose de membres titulaires, honoraires et correspondants. Le nombre des membres titulaires est fixé à trente, celui des membres correspondants est illimité.

Article 3 – La société s'attachera principalement à faire connaître, par des Mémoires soigneusement rédigés, les monuments historiques, artistiques, littéraires et scientifiques de l'arrondissement. Elle étudiera les églises, abbayes, édifices communaux, châteaux, archives, manuscrits, statues, tableaux, médailles, etc.

La Géologie, pour laquelle notre contrée offre une matière si féconde, ne lui sera point étrangère. Elle regardera comme partie importante de ses travaux, la biographie des hommes remarquables de la ville et de l'arrondissement. Elle appellera l'attention de l'autorité sur l'abandon ou la dégradation dont les monuments qui intéressent l'art, pourraient être menacés.

Article 4 – Le bureau de la société se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un sous-secrétaire, d'un trésorier et d'un archiviste.

Tous les membres du bureau son nommés pour un an ; ils pourraient être réélus...

La lecture des statuts et règlement achevée, M. Souliac proposa l'admission immédiate de plusieurs membres titulaires. La proposition fut acceptée. Après ces préliminaires, la Société fut d'avis unanime de procéder immédiatement à la nomination définitive de son bureau. L'unanimité des votes se porta sur M. l'abbé Usson, curé-archiprêtre de Château-Thierry, qui fut donc proclamé président, et M. Souliac, vice-président. Furent ensuite nommés successivement et à l'unanimité : M. l'abbé Gourmain, curé de Chézy-l'Abbaye, secrétaire ; M. Renaud, imprimeur, sous-secrétaire ; M. Besnard, trésorier, et M. Perrin, archiviste.

La Société tint ensuite ses séances le premier vendredi de chaque mois, à l'hôtel de ville de Château-Thierry et publia tous les ans la collection de ses *Bulletins* et *Mémoires*.

### **Séance du 8 avril 1869, sous la présidence d'Amédée Hachette**

Le décès du propriétaire de la maison natale de Jean de La Fontaine, M. Guilloux, fournit l'occasion à la Société historique de réaliser le projet conçu depuis longtemps d'acquérir la maison natale du fabuliste. Sur l'initiative de MM. Mayeux, Encelain et Barbey, la Société prit immédiatement les mesures nécessaires pour ouvrir une souscription nationale ayant pour objet l'achat de la maison qui devait être consacrée à l'établissement d'un musée local et d'une bibliothèque publique, ainsi qu'à assurer à la Société historique les appartements nécessaires à son service et à ses besoins. Les autorisations nécessaires furent sollicitées et la souscription fut ouverte dans toute la France, notamment dans les collèges et les écoles.

De nombreux encouragements arrivèrent bien vite à la Société ; l'Empereur, le ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, le conseil général, le conseil d'arrondissement et un grand nombre de personnes amies des Lettres envoyèrent leurs souscriptions. Tout laissait présager un succès rapide lorsqu'éclata la guerre de 1870.

La souscription ouverte dès juillet 1869 n'avait pu, en août 1870, atteindre les proportions qu'on en attendait ; mais, après la guerre, la souscription reprit. Le 21 juin 1873, la Société historique put solder aux héritiers Guilloux le prix de la maison et les intérêts alors dus, au total 16 666,70 F. La maison appartenait donc à la Société et son président en était le propriétaire apparent.

### **La cession de la maison de Jean de La Fontaine à la ville de Château-Thierry.**

La Société historique décida de céder la maison à la ville afin d'en assurer la conservation. Le 18 mai 1875, le conseil municipal en accepta le principe, en assurant à la Société, pendant toute son existence, la jouissance des pièces du premier étage sur le côté attenant au collège.

Tony LEGENDRE